

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°29-2025**Date de convocation :**
19/06/2025**Date d'affichage :****Nombre de conseillers
en exercices : 10****Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 08****Nombre de pouvoirs :****Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00****Objet :** Vente 160m² à
TDF (Parcelles A207 et
208)**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre et Mme SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. BOULET Bernard, (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline) et M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) ;

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

VENTE 160M² PARCELLES A207 ET A208

Monsieur le Maire présente l'accord de principe reçu par Monsieur CATY représentant la société TDF mandatée par SFR pour permettre l'installation d'une antenne. La société propose pour l'achat de 160m² nécessaire à l'installation de la dite-antenne une offre d'un montant de 13 000 euros.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise prend en charge le bornage. Celui-ci est prévu le 08 juillet 2025.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer la vente de 160m² des parcelles A207 et 208 lieudit le Temple.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente de 160m² des parcelles A207 et 208

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document (notaire et/ou TDF)

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET

Le Maire
